

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ, RÈGLEMENTS ET FORMULAIRE D'INSCRIPTION

19ième ÉDITION

Date limite pour la réception des oeuvres : **12 Avril 2010**

1. Les productions produites après le 1er juin 2008, par des étudiant(e)s du premier et deuxième cycles universitaires ou des étudiant(e)s d'écoles d'art ou par des finissants ayant terminé depuis moins de deux ans, seront admissibles pour la sélection finale de l'Événement Interuniversitaire de Création Vidéo.
2. Seules les monobandes (vidéo d'art et expérimentale) de moins de 6 minutes seront acceptées. L'oeuvre doit être une production originale, respectant les règles sur les droits d'auteur.
3. Les vidéo-clips commerciaux et les copies d'oeuvres cinématographiques sur support vidéo seront refusés. Le comité se réserve le droit de juger du caractère proprement vidéographique des oeuvres soumises.
4. Les bandes soumises au comité de sélection doivent être présentées sur CD ou DVD en format Quicktime, compression DV-NTSC 720x480, 29,97 f/s, Stéréo 48khz. Tout autre format sera refusé. La compilation finale, présentée en compétition, sera élaborée à partir des documents reçus avant avril 2010. Aucun CD ou DVD soumis ne sera retourné.
5. Les participant(e)s peuvent présenter un MAXIMUM de DEUX oeuvres. CHACUNE de ces oeuvres doivent être présentées sur des documents distincts, clairement identifiés et accompagnés de leurs formulaires respectifs.
6. Les participant(e)s acceptent que leur production soit diffusée et distribuée en tout ou en partie par l'EICV et certifient qu'ils possèdent les droits inhérents à la diffusion publique, télévisuelle et internet de l'oeuvre présentée. Ils dégagent l'EICV de toute responsabilité envers les revendications qui pourraient être formulées par des tiers.
De plus, ils acceptent que l'EICV conserve une copie de leur production qui sera compilée avec les autres productions de l'édition en cours et utilisée à des fins de promotion et de diffusion.
7. Un FORMULAIRE D'INSCRIPTION dûment rempli et une COPIE DE L'OEUVRE doivent être soumis au comité organisateur, et ceci pour CHAQUE oeuvre présentée. Une soumission incomplète ne sera pas considérée.
8. La participation à l'Événement Interuniversitaire de Création Vidéo engage le/la participant(e) à prendre compte et à respecter les conditions et règlements énoncés précédemment. Le comité organisateur se donne le pouvoir de résoudre toute situation imprévue au meilleur de son jugement et de ses connaissances. Ses décisions, comme celles du comité de sélection et du jury, sont sans appel, à moins qu'il soit prouvé qu'elles aient causé préjudice.
9. L'EICV se dégage de toute responsabilité concernant les vols, pertes ou bris éventuels du matériel qui lui aura été soumis.

Nom: **Prénom:**
Adresse: **Appartement:**
Ville: **Code postal:**
Courriel: **Tél:** ()
Institution d'appatenance:
Département:
Titre du vidéo:
Support original: **Année de réalisation:** **Durée:**
Résumé (50 mots maximum)

J'ai pris connaissance des règlements et des conditions d'admissibilité de l'Événement Interuniversitaire de Création Vidéo et m'y conforme.

Signature:

Date :

DOCUMENTS À REMETTRE

CD ou DVD et Formulaire d'inscription dûment rempli pour chaque oeuvre soumise

EN PERSONNE

À l'UQÀM, 405 rue Ste-Catherine E. pavillon Judith-Jasmin, local J-4075

Personne ressource : Élisabeth Reid

ou

Au Café des arts de l'UQAM au local J-6170

PAR LA POSTE

EICV -Université du Québec à Montréal, École des arts visuels et médiatiques,
Pavillon Judith-Jasmin, C.P 8888, Succ. Centre-Ville, Montréal, Québec, H3C 3P8